

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Le 24 novembre prochain, vous allez être appelés à désigner les élus de la nouvelle mandature du Conseil national des barreaux. Les élus sortants de l'ABF ont tenu avec fidélité leurs engagements : **défendre les intérêts des avocats**. À nouveau, nous sollicitons vos suffrages, avec, au cœur de nos préoccupations constantes, **l'avocat au quotidien**, au sein de nos barreaux.

Nous voulons que, dans chaque décision du CNB, l'avocat soit protégé dans son indépendance et, pour cela, nous souhaitons défendre l'exercice de l'activité professionnelle de l'avocat, tout en préparant son avenir. Il n'est nul besoin de prendre des engagements de campagne que nous ne pourrions pas tenir, car nous savons que l'équilibre politique et institutionnel au sein du Conseil national des barreaux ne permettra pas de tout faire. Nous sommes en revanche fermement convaincus de la nécessité de **l'unité des avocats de province et de Paris**, loin des querelles stériles de chapelle, autour des mêmes valeurs qui sont le ciment du serment de l'avocat. L'expérience de terrain des élus de l'ABF, leur représentativité au sein des organismes paritaires de la profession, leur permettront, à partir du vécu de chaque avocat, d'**évaluer concrètement chaque réforme avant de l'accepter**, dès lors qu'elle associe les territoires et les praticiens aux décisions.

Nous voulons un CNB plus proche des avocats, par l'instauration de relais territoriaux, pour qu'il devienne une institution étroitement liée aux préoccupations de nos confrères, dont le premier objectif sera de préserver l'équilibre territorial de nos juridictions, dans l'Hexagone comme en outre-mer. La défense des territoires ultramarins demeure au cœur de notre engagement, car il est nécessaire, pour toute réforme, de prendre en compte **l'insularité, la double insularité** et les contraintes propres aux outre-mer.

Nous continuerons de lutter contre toutes les réformes qui, en éloignant le justiciable de son juge, ne garantissent plus **l'accès effectif à une justice humaine**, au préjudice des justiciables comme des avocats. Pour ce faire, nous soutiendrons toutes les mesures de développement des modes amiables de règlement des différends, en refusant en revanche que l'amiable soit imposé dans le seul but de réduire artificiellement les stocks judiciaires ou les moyens consacrés à la justice. Nous proposerons également que les avocats puissent contribuer à être les forces vives de la résorption des stocks, tant au civil qu'au pénal, à l'appui des juridictions, sans sacrifier l'accès de nos concitoyens au juge et un libre exercice des droits de la défense.

Nos confrères se sentent menacés dans leurs pratiques professionnelles, parce que continuent à se développer des braconniers du droit dopés à l'intelligence artificielle ; or le CNB dispose des moyens, en associant son action à celle des ordres, de garantir plus efficacement encore le périmètre du droit. Nous voulons protéger l'indépendance de l'avocat, l'exercice des droits de la défense et sa liberté de parole, en préservant **le secret professionnel, qui doit demeurer absolu**. Nous avons conscience que la préservation de ces principes serait vaine sans **une juste rémunération et une indemnisation décente** ; c'est pourquoi nous soutiendrons toutes les mesures de nature à éviter le matraquage fiscal et social de l'avocat, à préserver la liberté de l'honoraire et à revaloriser l'aide juridictionnelle.

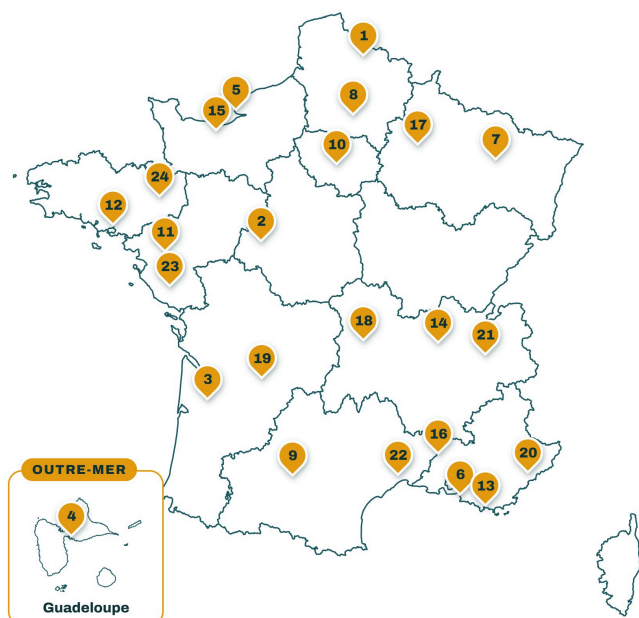
Nos confrères, à juste titre, sont inquiets par l'évolution du numérique : la transformation numérique de la justice et le bouleversement induit par l'intelligence artificielle, **que nous voulons souveraine**. Le CNB en a les moyens. Plutôt que de subir ces transformations, nous souhaitons les maîtriser en proposant l'association systématique des avocats utilisateurs à la conception des nouveaux outils du ministère de la Justice et accompagner les confrères, par des formations, dans l'utilisation des outils d'IA générative, avec l'appui des écoles d'avocats.

L'avocat de demain ne sera rien sans **une solide formation initiale et continue** ; nous soutiendrons les initiatives des écoles d'avocats qui auront pour objet de préserver un enseignement de qualité, dans des écoles régionales, pour ne pas paupériser davantage les barreaux de province, qui peineraient sinon à recruter de jeunes avocats. Il nous faut aussi **protéger les jeunes avocats et sécuriser la collaboration libérale**, dans l'intérêt des cabinets comme des collaborateurs, en favorisant un équilibre fructueux au sein d'une relation profitable à chacun. Il nous faut promouvoir toutes les méthodes de management attractives qui ont fait leurs preuves, pour permettre l'épanouissement du collaborateur au sein du cabinet et renforcer la prévention de l'isolement, de l'épuisement professionnel et de toute forme de violence au travail.

Nous soutiendrons également **l'économie des cabinets d'avocats et la protection sociale des avocats**, dont la prévoyance et la retraite sont essentielles, par une meilleure valorisation des dispositifs existants portés par la CNBF, les CARPA, les écoles et les organismes de la profession. L'ABF, **syndicat apolitique et non catégoriel**, peut compter sur des candidats et des élus de terrain, indépendants, aux parcours professionnels diversifiés, engagés dans la vie des ordres.

**Notre ambition est que nous soyons tous fiers
d'être avocats !**

24 CANDIDATS, TOUS LES TERRITOIRES



- | | | | |
|----|---|----|---|
| 01 | Alain COCKENPOT
Douai | 13 | Laurent CHOUETTE
Toulon |
| 02 | Catherine GAZZERI-RIVET
Tours | 14 | Florence AMSLER
Lyon |
| 03 | Pierre FONROUGE
Bordeaux | 15 | Gaël BALAVOINE
Caen |
| 04 | Estelle SZWARTCART-HUBERT
Guadeloupe, St-Martin, St-Barth | 16 | Florence ROCHELEMAGNE
Avignon |
| 05 | Olivier JOUGLA
Le Havre | 17 | Sébastien BUSY
Châlons-en-Champagne |
| 06 | Nathalie OLMER
Marseille | 18 | Isabelle DUBOIS
Clermont-Ferrand |
| 07 | Frédéric BERNA
Nancy | 19 | Alexandre LEMERCIER
Périgueux |
| 08 | Gwenaëlle VAUTRIN-ALLAINMAT
Compiègne | 20 | Valérie FONTAN-FARON
Grasse |
| 09 | Erick BOYADJIAN
Toulouse | 21 | Stéphane BELLINA
Chambéry |
| 10 | Hélène MOUTARDIER
Essonne | 22 | Catherine KERDONCUFF
Montpellier |
| 11 | Bruno CARRIOU
Nantes | 23 | Armand BÂ
La Roche-sur-Yon |
| 12 | Delphine DEJOIE-ROUSSELLE
Vannes | 24 | Alicia ROBINAULT
Rennes |

NOS 4 ENGAGEMENTS

- | | | | |
|--|--|---------------------------|---|
| 1
Protéger les avocats et leur indépendance | 2
Défendre leur exercice grâce à notre représentativité | 3
Préparer leur avenir | 4
Un CNB plus proche, plus protecteur et plus utile au quotidien |
|--|--|---------------------------|---|

NOTRE MÉTHODE

- | | | | |
|--------------------------------------|--|---|---|
| 1
Partir du quotidien des avocats | 2
Évaluer concrètement chaque réforme avant de l'accepter | 3
Associer les territoires et les praticiens aux décisions | 4
Rendre compte régulièrement du mandat confié |
|--------------------------------------|--|---|---|

LE 24 NOVEMBRE, VOTEZ ABF

Vote électronique de 5 h à 22 h



SCANNEZ-MOI

pour voir notre programme

abf-avocats.fr · gazzeri@arcole-avocats.com
11 boulevard de Sébastopol, 75001 Paris